

SCI LE LAC
AU CAPITAL DE 500 EUROS
SIEGE SOCIAL : 556 A RTE DE LADREYT, 07000 LYAS
SIRET : EN COURS D'IMMATRICULATION

**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 04
JUN 2026**

L'an deux mille vingt-six, et le 04 juin, à 18 heure 00, les actionnaires sont réunis au siège social de la société, en assemblée générale extraordinaire.

Sont présent :

Monsieur TEISSET Patrice Pierre Fernand, actionnaire à hauteur de 95 actions,
La société GROUPE TEISSET, actionnaire à hauteur de 5 actions.

Ordre du jour : nomination du Gérant

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, prend acte de la nomination de TEISSET Patrice Pierre Fernand, comme Gérant de la société civile immobilière LE LAC, et, ce, pour une durée indéterminée.

Monsieur TEISSET Patrice Pierre Fernand déclare accepter cette fonction pour laquelle il remplit les conditions légales. Il s'engage à consacrer tout le temps nécessaire aux affaires sociales.

Le Gérant exercera ses fonctions avec les pouvoirs prévus par les statuts et la loi.

Aucune rémunération n'est fixée pour l'instant.

Les frais de représentation, de voyage et de déplacement du Gérant lui sont remboursés sur présentation de pièces justificatives.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 17 heure 45.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les deux actionnaires.